



Amende forfaitaire majorée

Par **arutnev**, le **15/02/2013** à **20:09**

Bonjour,
Je ne sais si j'ai choisi le bon forum!
J'ai reçu, fin Octobre 2012, un PV pour excès de vitesse; je suis plutôt règle et vais chez mon buraliste auquel j'achète un timbre-amende de 45€; je règle par chèque, colle le timbre sur la carte de paiement et expédie celle-ci.
Aujourd'hui, 14 Février 2013, je reçois une amende forfaitaire majorée de 180€, relative à ce PV, minorée à 144€ si je règle dans les 30 jours.
A priori, la carte de paiement bien timbrée n'est pas arrivée à destination
Que faire et écrire pour prouver ma bonne foi?
J'ai gardé la partie à conserver du timbre-amende, j'ai le talon du chèque remis au buraliste et le relevé de compte bancaire indiquant le paiement du timbre au buraliste.
Je vous remercie déjà pour votre aide.

Par **patrick62**, le **12/03/2013** à **16:21**

bonjournil suffit d'envoyer les photocopies des preuves
Patrick